

Edit'Eau

2022, une année de transition, de changement. En effet, depuis début janvier, de nouveaux conseils d'administration se sont mis en place dans les différentes AAPPMA du département. Celui de la fédération, quant à lui, va aussi être remanié courant avril à la suite du départ d'environ un tiers de ses membres actuels.

Je suis sûr que cet apport de nouveaux bénévoles va procurer de nouvelles énergies, du dynamisme au sein de nos différentes structures au service du développement et de la promotion de notre loisir-pêche.

Cette année va être aussi charnière pour la fédération avec l'ouverture de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature. Structure, qui, dans un magnifique environnement, l'étang David à St Just St Rambert, va nous permettre d'accueillir un public

varié et nombreux. Une salle muséographique, un parcours aménagé extérieur vont être à notre disposition pour faire découvrir aux visiteurs les différents milieux de pêche : la première et deuxième catégorie, les étangs et plans d'eau, les grands barrages, la faune et la flore des milieux aquatiques.

Ce sera un merveilleux outil de communication et de sensibilisation au service des pêcheurs pour présenter leurs actions, leur rôle pour la protection des milieux aquatiques.

En cette fin du mois de janvier, puisque c'est encore possible, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année 2022 avec de nombreuses et merveilleuses émotions halieutiques.

Roland CABANE
Président



Quoi de neuf dans ma fédé ?

Bilan des ventes de cartes de pêche 2021

20 716 : c'est le nombre de cartes de pêche (toutes cartes confondues) vendues dans le département de la Loire en 2021. C'est moins qu'en 2020 (21 016) mais on note plusieurs éléments importants de comparaison par rapport à 2020 :

- Le nombre de cartes de pêche personne majeures, interfédérales et personnes majeures offre d'automne augmente (+ 241 cartes confondues)
- Le nombre de cartes de pêche « Découverte femme » augmente (+ 46 cartes)
- Le nombre de pêcheurs « mineurs » augmente (+ 62 cartes)
- En revanche, le nombre de jeunes pêcheurs enfants de moins de 12 ans diminue (- 115 cartes).

Il faut noter que le nombre de cartes de pêche à durée limitée (journalières et hebdomadaires) a diminué (-538 cartes), ce qui peut laisser supposer que les pêcheurs ont, en 2021, privilégié l'acquisition de cartes de pêche annuelles plutôt que temporaires. En effet, les restrictions sanitaires en 2021 ont été moins sévères qu'en 2020 (confinement strict de mars à mai 2020 en raison de la pandémie COVID).

Pour 2022, les cartes de pêche sont en vente en ligne sur le site www.cartedepeche.fr ainsi que dans les 55 points de vente de cartes partenaires (Points relais fédéraux). Les tarifs sont inchangés par rapport à 2021.



La fédération de pêche vous informe

Un nouveau site Internet est en ligne !

Les internautes l'ont déjà remarqué depuis la fin de l'année 2021. La Fédération de Pêche de la Loire a mis en ligne son nouveau site Internet. Retenez bien cette adresse et glissez la dans la barre de vos sites favoris : www.peche42.fr

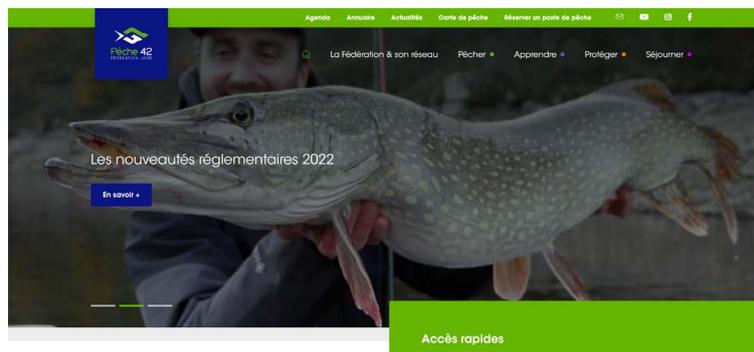
Modernisé, aux couleurs de la nouvelle charte graphique et du nouveau logo, optimisé pour le fonctionnement sur appareils mobiles (smartphones, tablettes...), le site a fait peau neuve.

Ses objectifs restent les mêmes :

- RENSEIGNER LES PÊCHEURS SUR LA RÉGLEMENTATION en vigueur et l'actualité halieutique dans la Loire ;
- METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL (rivières, plans d'eau, grands lacs intérieurs, poissons, ambiances de pêche...) avec davantage de belles photos et de plus en plus de vidéos au fur et à mesure de leur création ;
- VALORISER LE TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION au travers des nombreuses études et travaux qui sont menés grâce à l'aide de nos partenaires.

Prochainement, de nouvelles fonctionnalités agrémenteront le site www.peche42.fr puisqu'une carte interactive des parcours de pêche sera créée puis mise en ligne.

Le site web permet enfin d'accéder à un agenda en ligne qui permet de suivre l'actualité, les grandes dates halieutiques et les événements à venir.



Les nouveautés réglementaires 2022 aussi sont en ligne...

Comme chaque année, des nouveautés réglementaires sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Vous pouvez retrouver les détails de celles-ci sur le site www.peche42.fr

Voici la liste des nouveautés en vigueur :

NOUVEAUX QUOTAS TRUITES, OMBRE COMMUN ET BROCHET

Dès 2022, le quota de prises de salmonidés évolue. Désormais, les pêcheurs pourront conserver :

- 3 salmonidés maximum par jour et par pêcheur (truites fario, arc-en-ciel, saumons de fontaine, toutes espèces confondues) ;
- 0 ombre commun (tous les ombres communs capturés seront obligatoirement remis à l'eau, quelles que soient leurs tailles) ;

Par ailleurs, dans les plans d'eau touristiques, le nouveau quota de prises de brochet est désormais identique à celui des eaux libres, à savoir 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.

DE NOUVEAUX PARCOURS DE PÊCHE SANS TUER LES SALMONIDÉS ET LES CARNASSIERS

3 nouveaux parcours sans tuer les salmonidés (parcours avec truites et ombres communs) sont situés sur les secteurs suivants :

- sur le Rhins au Coteau (2^{ème} catégorie) : du pont du renouveau (limite amont) jusqu'aux jardins ouvriers (limite aval). Ce parcours sera régulièrement alimenté en truites arc-en-ciel ;
- sur la Mare à Vérines (1^{ère} catégorie) : du pont de la RD16 (limite amont) jusqu'au ruisseau de Monthault (limite aval). Sur ce parcours, on pêche de belles truites sauvages ;
- sur le Lignon du Forez à Poncins (2^{ème} catégorie) : de la confluence du Vizézy (limite amont) jusqu'au pont métallique (limite aval). Ce parcours sera régulièrement alimenté en truites arc-en-ciel.

Les nouveautés réglementaires 2022 (suite)

2 nouveaux parcours sans tuer les carnassiers situés sur les secteurs suivants :

- A Roanne : depuis la mise à l'eau des canoës en rive gauche jusqu'à la réserve de pêche située en amont du barrage de Roanne ;
- A Andrézieux-Bouthéon, sur le plan d'eau des Baumes (nouvellement en gestion directe par l'AAPPMA Le Gardon Forézien).

EXTENSION DES SECTEURS ACCESSIBLES POUR LA PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

L'AAPPMA Les Amis du Sornin a validé le principe d'autoriser le secteur du Fleuve Loire, allant de la confluence du Jarnossin jusqu'à la limite départementale 42 / 71, la pêche de la carpe de nuit.

2 EXPÉRIMENTATIONS "MAILLE FENÊTRE" SUR LA TRUITE ET LE BROCHET

Le principe de la « maille fenêtre » est de permettre aux pêcheurs de conserver des poissons de taille moyenne tout en garantissant la survie des plus jeunes (juvéniles) mais aussi des poissons les plus gros (meilleurs reproducteurs).

Deux AAPPMA expérimentent dès 2022 des parcours de cette façon :

- AAPPMA Le Gardon Forézien : sur le brochet, sur le Fleuve Loire, depuis la réserve de pêche située sous le barrage de Grangent jusqu'au pont de l'autoroute A72 (pont A. Arzac). Sur ce secteur, seuls les brochets dont la taille est comprise entre 60 et 80 cm inclus pourront être conservés avec un quota maxi journalier fixé à 1 brochet par pêcheur.
- AAPPMA Les Pêcheurs du Lignon : sur la truite fario, sur le Lignon du Forez, depuis la confluence avec l'Anzon (Leigneux) jusqu'au pont de Saint Etienne le Molard (hors parcours de pêche sans tuer de Boën sur Lignon). Sur ce secteur, seules les truites dont la taille est comprise entre 25 et 30 cm inclus pourront être conservées. Rappelons aussi que le quota de prises des truites évolue à compter de 2022 : 3 truites maxi / jour / pêcheur.

ET D'AUTRES NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES EN 2022

- Suppression du parcours de pêche sans tuer, sur le Renaison, à Saint André d'Apchon (AAPPMA Les pêcheurs de truites du Roannais) ;
- Nouvelle taille minimale de capture fixée à 23 cm (au lieu de 20 cm) sur la Mare (aval de la Goutte Pissotay) et la Curraize (totalité), AAPPMA La Gaule de la Mare ;
- Plan d'eau des Garennes (Andrézieux Bouthéon), AAPPMA le Gardon Forézien, devient un plan d'eau touristique avec réglementation habituelle (et non plus carpodrome) ;
- Plan d'eau de La Rive (Saint Cyprien), AAPPMA Le Gardon Forézien, n'est désormais plus accessible pour la pratique de la pêche ;
- Nouveau plan d'eau touristique accessible à Saint Jean Saint Maurice sur Loire ;
- Nouvelle réserve de pêche (interdiction en tous temps) dans la totalité du port de Briennon (AAPPMA Les Amis du Sornin).

NOUVEAU GUIDE DE PECHE DE LA LOIRE

A télécharger sur www.peche42.fr ou à demander auprès de la fédération de la Loire ou de votre AAPPMA.



Quoi de neuf dans ma fédé ?

Des travaux pour la protection de nos milieux aquatiques

CONTEXTE :

Le GFA (Groupement Foncier Agricole) de Verpilleux possède une retenue réalisée par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) de Verpilleux en 1985 en travers du ruisseau de Trévin sur la commune de Saint-Romain-en-Jarez.

Différentes non conformités ont été relevées par l'administration ces dernières années notamment :

2017 : absence de dispositif de débit réservé conforme à la réglementation en vigueur ;

2019 : pollution du milieu aquatique par un départ important de matériaux fins.

Face au coût et à la difficulté technique d'un aménagement de l'ouvrage garantissant sa mise aux normes, le GFA de Verpilleux a décidé de supprimer la retenue. La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire (FDAAPPMA 42) s'est donc portée maître d'ouvrage pour la conduite du projet. Dans le cadre d'un appel d'offre, elle a délégué une mission de maîtrise d'œuvre à CESAME pour la définition technique du projet de démantèlement et le suivi du chantier et à l'entreprise CHAMBON PAYSAGE pour les travaux d'effacement.

TRAVAUX :

Après une période de vidange, la digue a été intégralement supprimée. Les matériaux extraits ont été mis définitivement en dépôt sur les versants de la retenue ainsi que dans le déversoir en béton. Un chenal reprenant le tracé de celui observé sur les photos aériennes anciennes et les témoignages de l'exploitant a été terrassé au sein de l'ancienne retenue. En amont de la digue, de petites sinuosités favorisent maintenant la dissipation des vitesses.

Le gabarit du cours d'eau ainsi recréé est de 1,5 m de large en pied de berge, 2 m de large en gueule pour une hauteur de berge de l'ordre de 50 cm.

Un dispositif de protection contre les effets négatifs du ruissellement sur les talus fraîchement remaniés (érosion entraînant une déstructuration et des dépôts de fines vers le chenal) a été mis en place au niveau de l'ancienne digue (géotextile biodégradable, boutures de saules et boudin pailleux). L'ensemble du linéaire recréé a été mis en défens (clôture barbelée 3 fils).

L'ensemble de l'action, financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, s'est déroulée sur le mois de septembre 2021 et a coûté 13 562 € de maîtrise d'œuvre, 61 137 € de travaux



Site avant travaux - © FDAAPPMA 42



Vidange du plan d'eau avant suppression de la retenue - © FDAAPPMA 42



Site après travaux - © FDAAPPMA 42

Des animations scolaires afin de sensibiliser les scolaires du département

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire (FDAAPPMA 42) travaille avec différents partenaires à travers plusieurs conventions d'éducation à l'environnement des scolaires.

Au fil des années, les animations scolaires se développent vite et nous travaillons cette année avec 38 classes de cycle 2 et 3 pour 82 interventions en classe et sur le terrain.

Ici, pas de pêche mais différents sujets afin de sensibiliser les jeunes générations à la protection des milieux aquatiques et à la qualité de l'eau : cycle de l'eau,

découverte et protection de la vie aquatique, chaîne alimentaire ou encore la continuité piscicole...

Nous travaillons cette année avec 5 partenaires et nous les remercions pour leur confiance :

Roannais Agglomération ; Roannaise de l'eau ; SYMISOA (Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents) ; SIMACOISE (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise) ; Mairie de Lorette.



© FDAAPPMA 42

ZOOM SUR LA NOUVEAUTÉ 2022

Prochainement, une convention doit être finalisée avec la mairie de Lorette afin de proposer plusieurs animations d'éducation à l'environnement à 5 écoles de la commune. Un programme a été élaboré avec les équipes pédagogiques et l'équipe animatrice de la Fédération. L'enjeu principal est de travailler sur le Gier et sur le canal Zacharie fraîchement réhabilité et remis en eau. Le canal Zacharie construit fin des années 1700 devait relier le Rhône à la Loire pour un usage commercial. Il est utilisé pendant cent ans mais l'arrivée du chemin de fer lui fait de l'ombre et en 1878 la navigation y est abandonnée. Il est laissé à l'abandon et c'est en 2019 que l'équipe municipale de la ville de Lorette envisage sa réhabilitation.



© FDAAPPMA 42

Une enquête pêcheurs arrive...

Dans le cadre de l'actualisation de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)*, la Fédération souhaite mettre les pêcheurs au cœur du projet. L'idée qui a émergé a donc été de développer en interne (en collaboration avec les élus), un sondage-pêcheurs.



© FDAAPPMA 42

L'objectif de ce dernier sera de connaître votre profil d'adhérents et surtout vos attentes en tant que pêcheur: Comprendre ce qu'il manque selon vous au sein de notre département en termes d'offre de pêche, ce qui pourrait être amélioré, ou au contraire ce qui fonctionne bien et que vous souhaitez conserver voire développer davantage. Ce point nous semble essentiel afin d'adapter la stratégie de notre futur SDDLDP* et de construire ensemble, un projet pertinent.

La trame du sondage est en cours de finalisation et quelques détails restent encore à définir... Mais, une sortie est prévue aux alentours du 15 février 2022. Le sondage sera publié en ligne sur les divers réseaux sociaux de la Fédération (Facebook, ...) et sur le site web officiel de la Fédération : <https://www.pecche42.fr/>

TENEZ-VOUS PRÊT ! Nous comptons sur vous pour obtenir **UN MAXIMUM DE RETOUR**, essentiel pour connaître les attentes du plus grand nombre. N'hésitez pas lorsque le sondage sera disponible, à partager celui-ci avec vos amis, membre de vos familles pratiquant la pêche. **Petite exclusivité : un tirage au sort sera effectué parmi les répondants afin d'offrir ou le cas échéant, de rembourser une carte de pêche à l'un d'entre vous !**

*Le SDDLDP est un document à la fois technique et politique qui détaille des projets et actions en terme de développement pêche départemental pour une durée de 5 ans.

De nouveaux représentants dans les structures associatives du loisir pêche

De nouveaux dirigeants pour les AAPPMA et l'ADAPAEF

Les 32 AAPPMA (associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique) du département de la Loire ont élu leur nouveau conseil d'administration, composé de 7 à 15 personnes, pour faire vivre l'association sur les 5 prochaines années, durée de leur mandat. Vous avez manqué l'opportunité de rejoindre les équipes ? Il n'est peut-être pas trop tard : de nombreux conseils d'administration n'atteignent par le nombre maximal de 15 personnes, et il est possible d'être intégré ultérieurement, selon votre ancienneté dans l'association (il faut être membre actif depuis deux années consécutives). Vous pouvez en parler à votre Président d'AAPPMA lors de l'assemblée générale ordinaire, qui a lieu au cours du 1^{er} trimestre. L'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) La Maille de la Loire, a également élu son nouveau conseil d'administration pour la même période.

17 candidats au conseil d'administration de la fédération départementale

À l'occasion du renouvellement de leurs dirigeants, les AAPPMA ont également validé la candidature de 17 adhérents qui souhaitent participer à la définition et la mise en œuvre, au sein de la Fédération départementale des AAPPMA, des orientations en matière de développement de la pêche de loisir, de protection du milieu aquatique et de mise en valeur du domaine piscicole.

L'élection du conseil d'administration est programmée le 19 mars 2022. Les 15 membres seront désignés par les présidents des 32 AAPPMA du département, et les délégués des AAPPMA ayant plus de 250 membres actifs.

Agenda

Vendredi
04/03

Rise festival
à Montbrison

Samedi
19/03

Réunion électorale du Conseil d'Administration fédéral

Samedi
26/03

Lancement de la saison 2022 de la Gravière Aux Oiseaux à Mably

samedi
05/03

J'aime la nature propre

Dimanche
09/04

Area Cup à Noirétable

Samedi
12/03

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie : pêche de la truite



Rédaction et photos :
Fédération de pêche de la Loire

avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Conception :
ARPARA

Association Régionale de Pêche Auvergne - Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle / Tous droits réservés